

CHARTRE DU JOUEUR SAISON 2020 - 2021

Le Rugby est un jeu collectif magnifique mais requiert un engagement physique et psychologique important.

C'est pourquoi tout joueur doit se conformer au respect des quatre principes suivants :

1 - S'entraîner régulièrement et être assidu aux matches.

L'entraînement est indispensable pour l'adaptation au jeu et à la progression. Les matches permettent d'évaluer l'évolution du joueur et font partie de sa formation.

2 - Etre loyal dans son comportement.

Ne pas confondre combat et violence, Agressivité et agression, Engagement et aveuglement. Vos adversaires sont des partenaires de jeu.

3 - Respecter les règles de jeu et les éducateurs.

La connaissance et le respect de l'ensemble des règles du jeu contribuent à l'efficacité et à la sécurité du joueur. Lors des matches, le joueur et ses parents doivent accepter les décisions des EDUCATEURS qui veillent au respect des règles de jeu.

4 - Appliquer les devoirs du jeune joueur.

Respecter les horaires des entraînements et des déplacements. Se présenter avec des équipements propres et adaptés. Laisser les bijoux, objets et vêtements de valeur à la maison (... en cas de perte ou de vol le Club décline toute responsabilité).

Nom, Prénom, et Signature du joueur

LES SANCTIONS

Une commission de discipline se réunira lors de toute décision concernant une sanction, suite à un entretien préalable avec le joueur, ses parents, les éducateurs et le Président. Le joueur peut faire l'objet d'une **exclusion définitive pour les motifs suivants** :

- ✓ Absences répétées sans justification surtout le jour des tournois ou compétitions officielles
- ✓ Dégradation du matériel ou des installations sportives mises à sa disposition (les réparations seront à la charge des parents du joueur indéclicat)
- ✓ Indiscipline notoire : refus de participer aux activités, incorrections, brutalités, incivilités, non respect de l'autorité et des valeurs du club...

L'exclusion définitive sera sans recours ni remboursement de cotisation.

DROIT A L'IMAGE

À l'occasion de la saison rugbystique, votre enfant sera photographié ou filmé. Ces photographies ou vidéos ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de rendre identifiables votre enfant et votre famille, dont le nom ne sera pas mentionné.

Le RMVP s'engage à ne pas faire commerce des images créées ; ces images ne pourront donner lieu à aucune rémunération des licenciés.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé.

Les légendes accompagnant la (ou les) photographie(s) ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou à sa vie privée.

